

Un énorme serpent de mer

« Cressier voit son eau potable contenir des doses de chlorothalonil bien au-dessus des normes tolérées. Le thème est brûlant et la population, comme le Conseil communal, prend ce sujet très à cœur. Pourtant, ce thème est un serpent de mer par excellence. Le sujet est kafkaïen.

D'un côté, jusqu'à février 2021, sur la base d'une directive fédérale, un dépassement devait être constaté et des mesures visant à corriger la situation devaient être ordonnées, cela afin de garantir la protection de la santé à titre préventif. Cela alors que les mesures de correction envisageables ne sont pas légion.

La directive fédérale a toutefois été attaquée en justice. Ainsi, il convient d'attendre que le Tribunal fédéral rende un jugement définitif avant de pouvoir déterminer si la valeur limite de 0,1 µg/litre est

légalement applicable aux métabolites du chlorothalonil – et, partant de cela, si les dépassements mentionnés doivent faire ou non l'objet de mesures correctives.

Donc, pour Cressier, il est nécessaire de prendre des mesures, mais en fait pas vraiment et pas tout de suite. Il faut attendre la décision du Tribunal fédéral, qui tarde à venir.

Le serpent de mer «chlorothalonil» est un véritable casse-tête pour les distributeurs d'eau comme la commune de Cressier, même si à titre proactif des mesures sont envisagées (filtration et raccord à un réseau d'eau contenant moins de pesticides).

La population s'impatiente. Il serait bon que des décisions limpides permettent d'avancer dans ce dossier épineux. Il est temps de décider! »

DAVID HUMAIR,
SYNDIC, CRESSIER